

Informations de base	
2016/2035(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche Subject 3.15.08 Entreprises de pêche, marins pêcheurs, conditions de travail 4.50 Tourisme	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche	BRIANO Renata (S&D)	17/02/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive ITURGAIZ Carlos (PPE) SERNAGIOTTO Remo (ECR) BILBAO BARANDICA Izaskun (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) AFFRONTÉ Marco (Verts /ALE)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme	UJHELYI István (S&D)	01/03/2016
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires maritimes et pêche	VELLA Karmenu	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
10/03/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/2017	Vote en commission		

15/06/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0221/2017	Résumé
03/07/2017	Débat en plénière		
04/07/2017	Décision du Parlement	T8-0280/2017	Résumé
04/07/2017	Résultat du vote au parlement		
04/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2035(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/8/05933

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	TRAN	PE585.780	18/10/2016	
Projet de rapport de la commission		PE597.467	07/03/2017	
Amendements déposés en commission		PE602.763	30/03/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0221/2017	15/06/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0280/2017	04/07/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)619		01/12/2017	

Rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche

2016/2035(INI) - 15/06/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la pêche a adopté un rapport d'initiative de Renata BRIANO (S&D, IT) sur le rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche.

Dans un contexte où la plupart des régions côtières et insulaires connaissent une profonde récession économique, le rapport a souligné que le **tourisme lié à la pêche** pouvait contribuer à créer des emplois, à promouvoir l'inclusion sociale et à revitaliser les communautés qui dépendent de la pêche.

Les députés ont estimé que **la restructuration et l'adaptation des navires de pêche** étaient essentielles au bon déroulement des activités touristiques. Ils ont mis l'accent sur le potentiel encore inexploité du tourisme lié aux activités de pêche, soulignant que la pêche touristique et le tourisme halieutique pouvaient constituer des activités complémentaires à la pêche commerciale et devenir **des sources de revenus supplémentaires** pour les communautés de pêcheurs.

L'objectif stratégique de l'initiative de la Commission devrait être d'encourager la mise en valeur et le développement des activités de pêche touristique, de tourisme halieutique et de tourisme de la pêche sportive au niveau européen.

Infrastructure: le rapport a souligné que des **investissements aux niveaux national, régional et local** étaient nécessaires pour la création d'infrastructures. Il conviendrait d'améliorer la connectivité internet, de construire de nouvelles routes plus modernes qui garantissent un accès aisé aux villages de pêcheurs reculés ou encore de rénover des installations maritimes et de pêche, tout en veillant à ce que ces ouvrages soient durables et respectueux de l'environnement.

Plus précisément, la Commission a été appelée à:

- **harmoniser la définition** des activités de pêche liées au tourisme au niveau de l'Union, en insistant sur la pêche touristique, le tourisme halieutique, le tourisme lié à l'aquaculture et le tourisme lié à la pêche sportive et récréative ;
- définir une **base juridique commune** pour le tourisme lié à la pêche;
- stimuler la création et le développement du secteur de la pêche touristique, afin de mettre en œuvre une **stratégie commerciale différenciée** en fonction des potentiels et qui réponde plus efficacement aux besoins;
- promouvoir les investissements en faveur de la pêche dans le domaine du tourisme;
- mettre en place un **réseau européen** des activités de pêche liées au tourisme et un réseau européen des services touristiques liés à la pêche sportive et récréative, en s'inspirant du Réseau européen des zones de pêche (Farnet) qui apporte une aide considérable aux groupes d'action locale de la pêche (GALP);
- adopter des **normes communes sur la sécurité de la navigation**, sur les conditions hygiéniques et sanitaires à bord des navires sur lesquels se déroulent des activités touristiques de pêche et sur d'éventuels allègements fiscaux. Ces mesures devraient être suffisamment flexibles pour tenir compte des grandes différences qui existent entre les types de pêche et entre les navires de pêche, ainsi que des particularités régionales;
- encourager l'association du secteur de la pêche et de ses travailleurs, y compris dans des **projets liés au tourisme culturel et historique**, notamment ceux de redécouverte de la culture maritime et des lieux et métiers de la pêche traditionnelle.

Saisonnalité: les États membres sont appelés à adopter des stratégies pour surmonter le problème de la saisonnalité affectant les activités touristiques. Une offre équilibrée combinant produits touristiques innovants et ciblés ainsi que leur promotion et leur commercialisation pourrait aider à résoudre les problèmes de saisonnalité.

Financement: les députés ont demandé de prévoir les moyens nécessaires à la mise en place d'un nouveau **réseau européen d'échange des bonnes pratiques** et à la réalisation d'un recensement des activités de pêche comportant les points d'intérêts et les caractéristiques de chaque village de pêcheurs.

Ils ont encouragé les États membres et les GALP à **utiliser au mieux les fonds disponibles** et à recourir si possible aux financements multiples (avec le FEDER, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ou le FSE).

Rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche

2016/2035(INI) - 04/07/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 599 voix pour, 33 contre et 67 abstentions, une résolution sur le rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche.

Dans un contexte où la plupart des régions côtières et insulaires connaissent une profonde récession économique, la résolution a souligné que le **tourisme lié à la pêche** pouvait contribuer à créer des emplois, à promouvoir l'inclusion sociale et à revitaliser les communautés qui dépendent de la pêche. Or, il n'existe ni définition commune du tourisme lié à la pêche ni base juridique qui y soit consacrée.

Les députés ont estimé que **la restructuration et l'adaptation des navires de pêche** étaient essentielles au bon déroulement des activités touristiques. Ils ont mis l'accent sur le potentiel encore inexploité du tourisme lié aux activités de pêche, soulignant que la pêche touristique et le tourisme halieutique pouvaient constituer des activités complémentaires à la pêche commerciale et devenir **des sources de revenus supplémentaires** pour les communautés de pêcheurs.

L'objectif stratégique de l'initiative de la Commission devrait être d'encourager la mise en valeur et le développement des activités de pêche touristique, de tourisme halieutique et de tourisme de la pêche sportive au niveau européen.

Infrastructures: le rapport a souligné que des **investissements aux niveaux national, régional et local** étaient nécessaires pour la création d'infrastructures. Il conviendrait d'améliorer la connectivité internet, de créer des infrastructures appropriées au transport et au logement des touristes,

de construire de nouvelles routes plus modernes qui garantissent un accès aisé aux villages de pêcheurs reculés ou encore de rénover des installations maritimes et de pêche, tout en veillant à ce que ces ouvrages soient durables et respectueux de l'environnement.

Plus précisément, la Commission a été appelée à:

- **harmoniser la définition** des activités de pêche liées au tourisme au niveau de l'Union, en insistant sur la pêche touristique, le tourisme halieutique, le tourisme lié à l'aquaculture et le tourisme lié à la pêche sportive et récréative;
- stimuler la création et le développement du secteur de la pêche touristique, afin de mettre en œuvre une **stratégie commerciale différenciée** en fonction des potentiels et qui réponde plus efficacement aux besoins;
- promouvoir les investissements en faveur de la pêche dans le domaine du tourisme et de la diversification des activités de pêche dans les domaines de la culture et de l'art en tant que piliers du patrimoine traditionnel;
- mettre en place un **réseau européen** des activités de pêche liées au tourisme et un réseau européen des services touristiques liés à la pêche sportive et récréative, en s'inspirant du Réseau européen des zones de pêche (Farnet) qui apporte une aide considérable aux groupes d'action locale de la pêche (GALP);
- veiller à ce que le secteur de la pêche participe à l'élaboration des mesures de contrôle des incidences réelles de la pêche récréative en tant qu'activité économique;
- adopter des **normes communes sur la sécurité de la navigation**, sur les conditions hygiéniques et sanitaires à bord des navires sur lesquels se déroulent des activités touristiques de pêche et sur d'éventuels allègements fiscaux. Ces mesures devraient être suffisamment flexibles pour tenir compte des grandes différences qui existent entre les types de pêche et entre les navires de pêche, ainsi que des particularités régionales;
- encourager l'association du secteur de la pêche et de ses travailleurs, y compris dans des **projets liés au tourisme culturel et historique**, notamment ceux de redécouverte de la culture maritime et des lieux et métiers de la pêche traditionnelle.

La résolution a également suggéré:

- **d'organiser des formations linguistiques** à l'intention des pêcheurs afin de leur inculquer les connaissances nécessaires à l'accueil des touristes et à leur sécurité ainsi qu'à la promotion des informations sur la biologie marine, les espèces de poissons locales, l'environnement et les traditions culturelles;
- **de promouvoir la coopération** entre les centres de recherches, les musées, les entreprises touristiques, les gestionnaires des sites Natura 2000 et des zones marines protégées et les secteurs traditionnels de mise en conserve et de transformation du poisson dans le but de développer des produits novateurs et durables.

Saisonnalité: les États membres devraient adopter des stratégies pour surmonter le problème de la saisonnalité affectant les activités touristiques. Une offre équilibrée combinant produits touristiques innovants et ciblés ainsi que leur promotion et leur commercialisation pourrait aider à résoudre les problèmes de saisonnalité.

Financement: le Parlement a demandé de prévoir les moyens nécessaires à la mise en place d'un nouveau **réseau européen d'échange des bonnes pratiques** et à la réalisation d'un recensement des activités de pêche comportant les points d'intérêts et les caractéristiques de chaque village de pêcheurs.

Il a encouragé les États membres et les GALP à **utiliser au mieux les fonds disponibles** et à recourir si possible aux financements multiples (avec le FEDER, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ou le FSE).